



PMIE®IONS

La Phocéenne de Cosmétique avance ses pions

Le propriétaire de la marque Le Petit Olivier est engagé dans plusieurs projets à impact.

Paul Molga

— Correspondant à Marseille

La Phocéenne de Cosmétique prévoit de réaliser cette année 48 millions d'euros de chiffre d'affaires, 6 millions de mieux qu'en 2023. A ce rythme, elle entrera l'an prochain dans la catégorie des PME qui auront l'obligation de produire un rapport extra-financier. « C'est une échéance qu'on a de la peine à appréhender », glisse son président fondateur, Eric Renard.

Cette année, sa responsable RSE, Sophie Dartois, en a testé la version light en répondant à 71 questions, telle que le sourcing des matières premières et les engagements sociaux et environnementaux réalisés. « C'était déjà très chronophage », témoigne-t-elle. Or le questionnaire qui l'attend comporte un millier de thèmes à renseigner. « Nous avons commencé à travailler sur la collecte de données nécessaires. C'est fastidieux. Il faut que cela bénéficie concrètement à notre activité, pas à nourrir des cabinets de conseil », défend-elle.

Installée à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) depuis 1996, l'entreprise exploite plusieurs marques d'hygiène et de cosmétiques vendues en grande surface : Le Petit Olivier, Lovea et, désormais, Laboratoires Vendôme, rachetée il y a un an à l'italien Bolton. Toutes sont « engagées » mais l'entreprise ne communique que

depuis peu sur leurs actions, notamment à travers une « charte de formulation » écrite en 2017. Il y est dit, par exemple, que 95 % des ingrédients utilisés sont d'origine naturelle et exclusivement végétaux. Cet effort de conception implique de nombreux essais et une traçabilité précise des matières premières. « On doit avoir une connaissance parfaite des chaînes d'approvisionnement pour travailler à l'amélioration de l'empreinte carbone et biodiversité de nos produits », explique Sophie Dartois.

Une filière pour l'argan

Elle a ainsi créé une filière pour l'argan depuis le village marocain d'Id Mjahdi, près de la côte atlantique d'Essaouira. Une vingtaine de familles travaillaient pour l'entreprise. Depuis 2017, l'entreprise a apporté l'électricité solaire, sécurisé l'accès à l'eau, construit une école pour les enfants et installé une pépinière pour protéger la ressource. « Plus de 300 familles sont désormais impliquées dans cette filière », apprécie Eric Renard, qui a consacré près de 400.000 euros à ce projet pour notamment fournir un salaire décent et de bonnes conditions de travail aux femmes qui dépulpent et concassent les noix. Face aux distributeurs, il a rogné sur ses marges et expliqué sa démarche pour justifier son prix, tout juste compétitif.

Même chose pour les produits des Laboratoires Vendôme, dont il vient de rapatrier la production jusqu'à alors réalisée en Pologne, en

renonçant à une économie de 15 %. « Inscrire au bilan ces éléments extra-financiers pour leur donner une valeur comptable et valoriser ainsi le coût du bien-être nous aiderait dans les négociations. Si la CRSD permet cela, nous serons attentifs au reporting », argumente le patron. Dans le cas contraire, beaucoup d'entreprises se contenteront de bâcler leur rapport, parie-t-il. ■

